

Conseiller technique régional (CTR) ou départemental (CTD)

Le conseiller technique régional assure la promotion du sport sur son territoire. La plupart sont des agents de l'Etat mis à disposition dans les fédérations. Il conseille les pouvoirs publics et les fédérations quant à l'entraînement des équipes, des formateurs et des arbitres. Il forme des enseignants et recherche des élites du sport.

Spécificités du métier / Compétences requises:

- Travail au sein d'une direction de la santé, de la jeunesse et des sports ...
- Déplacements possibles dans le cadre de manifestations sportives,
- Horaires irréguliers,
- Investissement personnel,
- Sens du dialogue et observateur.

Les formations qui mènent à ce métier :

- Concours de professorat du sport option conseiller technique sportif,
- BEES 2^{ème} degré de leur discipline (dans certains cas)

Conditions d'accès :

Le BEES 1^{er} et le BPJEPS sont accessibles à partir de 18 ans et il faut être titulaire du PSC1 (ex AFPS).

Depuis 2001, certains BEES disparaissent au profit du BPJEPS.

Les conditions d'accès sont variables suivant la spécialité choisie par le candidat. (Renseignements sur le site du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative)

Où vous renseigner ?

Pour les BEES, vous pouvez contacter la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) ou les associations Profession Sport et Loisirs de votre département.

Sur le site du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Sur le site internet du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports : www.sport.gouv.fr

Sur le site de studyrama : www.studyrama.fr